

# INSCRIPTIONS aux TEMPS d'ACTIVITE PERISCOLAIRE pour l'année 2017 / 2018

Préambule : L'école Sainte Marie a décidé de revenir à un rythme scolaire de 4 jours. En conséquence les TAP ne seront plus dispensés qu'aux élèves de l'école de Kérargroas.

Périodes des TAP

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| Elèves de PS & MS     | 13 H.30 à 14 H.15 |
| Elèves GS et primaire | 15 H.45 à 16 H.30 |

Vous avez le choix d'inscrire votre enfant les quatre jours, deux ou trois.

**A ramener pour le 27 juin 2017**

Ce dossier comprend

- 1 fiche de liaison sanitaire (commune à tous les services)
- 1 fiche d'inscription
- 1 autorisation de quitter les locaux, seul, à la fin des T.A.P. pour les enfants du primaire, à signer éventuellement.

A consulter sur le site internet de la Commune ([www.lampaul-plouarzel.fr](http://www.lampaul-plouarzel.fr) – rubrique « Enfance jeunesse » – espace « Services périscolaires »)

- 1 règlement des T.A.P. (à lire attentivement)

Pièces à joindre\*

- 1 attestation d'assurance (individuelle accidents corporels + responsabilité civile)
- 1 photocopie du carnet de santé concernant les vaccins.

La fiche sanitaire de liaison étant identique dans tous les dossiers d'inscriptions, vous pouvez ne renseigner qu'une seule fiche si vous le désirez.

De même, des documents communs sont demandés dans les différents dossiers (attestation d'assurance ; photocopies du carnet de santé). Ne fournissez qu'un seul exemplaire.